

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 24/09/24

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2024 / 176

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 septembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR, Christian ROBERT, (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / Subventions

FINANCES

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A STONCCA LIVE

- Vu le budget primitif 2024 ;
- Vu la délibération n° 2024-022 en date du 8 février 2024, attribuant une subvention de 1 000 € à l'association Stoncca Live ;
- Vu le bilan financier de l'association Stoncca Live pour l'organisation du concert de lancement du nouvel album de Barbara Pravi, le 4 juillet 2024 au Marché couvert de Tonnerre ;
- Considérant que ce concert était un évènement d'ampleur ;
- Considérant l'intérêt pour l'attractivité de la Ville de Tonnerre, de soutenir ce type de manifestation ;
- Considérant que le bilan financier est déficitaire ;
- Considérant l'avis favorable de la commission en charge de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'animation de la ville et de la vie associative du 09/09/2024 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'accorder une subvention complémentaire pour 2024, de 1 500 € à l'association Stoncca Live au titre de la compensation partielle des pertes liées à l'organisation du concert de Barbara Pravi du 4 juillet 2024 ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2024.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre